



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation ICH-08 Rapport – Formulaire

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<HTTPS://ICH.UNESCO.ORG/FR/FORMULAIRES>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

ONG L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

MAN AND THE ENVIRONMENT

A.1.c. NGO-90246

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Adresse : Lot 05 CT Météo Ampandrianomby, 101
Antananarivo. Madagascar

Numéro de téléphone :	+261 34 16 870 40
Adresse électronique :	coordination@homme-environnement.org
Site Internet :	www.homme-environnement.org
Autres informations pertinentes :	https://www.facebook.com/vohimana
A.3. Personne à contacter pour la correspondance	
<i>Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.</i>	
Titre (M./Mme, etc.) :	M.
Nom de famille :	BEHRA
Prénom :	Olivier
Institution/fonction :	Secrétaire Général
Adresse :	84 rue Bobillot, 75013, Paris, France
Numéro de téléphone :	Tel: +33 (0) 6 07 69 73 38
Adresse électronique :	Olivier.behra@homme-environnement.fr
Autres informations pertinentes :	

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

- B.1.** Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

L'ONG L'Homme et l'Environnement répond à toute sollicitation des Ministères et Autorités compétentes dans le cadre de ses activités de sauvegarde de la biodiversité et plus spécifiquement pour améliorer l'état des connaissances et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur ses sites d'intervention. Ses contributions prennent la forme d'une participation aux rendez-vous auxquels elle est conviée, à la poursuite des travaux d'inventaire sur les sites placés sous sa responsabilité. L'objectif est de valoriser durablement les savoirs traditionnels liés à la nature, et d'assurer leur promotion et transmission dans le cadre d'un soutien aux industries culturelles locales afin de fournir des alternatives concrètes à la surexploitation des ressources naturelles et la destruction des forêts par l'implication des communautés locales sur 4 sites pilotes hotspots de biodiversité menacée.

- B.2.** Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).

Ne pas dépasser 250 mots

A Madagascar et à la Réunion, l'ONG L'Homme et l'Environnement est à l'initiative de la création du réseau Nature et Culture, qui participe à l'amélioration et la transmission des savoirs liés à la nature sous diverses formes : éducation, écotourisme, valorisation de filières végétales... Les méthodes d'intervention des membres du réseau s'appuient sur la Convention de 2003, les outils et compétences de l'UNESCO et de ses partenaires, tout en favorisant la recherche et la création d'outils et éléments de méthode originaux adaptés au contexte particulier rencontré dans ses activités.

- B.3.** Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).

Ne pas dépasser 250 mots

Les liens avec les instances étatiques n'ont pas permis de collaboration étroite ou régulière ces dernières années, la crise COVID ayant compromis de nombreux rendez-vous nationaux et internationaux. L'ONG L'Homme et l'Environnement reste évidemment volontaire pour contribuer dans l'avenir à répondre aux sollicitations des institutions concernées et de toute partie prenante associée à la démarche.

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

L'Homme et l'Environnement a fait une présentation, conjointe avec l'organe de gestion de la Biodiversité à Madagascar d'un livre qu'elle a édité sur les savoirs traditionnels liés aux plantes médicinales de Vohimana lors de la conférence de Nagoya en 2010. Elle poursuit son travail de mise en valeur des savoirs traditionnels dans le cadre des politiques nationales.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Les interventions de notre organisation dans ce domaine se déclinent selon les objectifs suivants :

OBJ1 - Formuler avec l'ensemble des parties prenantes une politique d'intervention pour la valorisation du patrimoine culturel et la protection de la biodiversité par la protection et la promotion des savoirs liés à la nature (artisanat, médecine traditionnelle, architecture et habitat...)

OBJ2 - Sensibiliser la population des réserves à l'importance de la diversité des expressions culturelles, promouvoir les messages et valeurs de la Convention de 2005, favoriser l'expression de la jeunesse et des femmes par les pratiques culturelles et artistiques

OBJ3 - Mettre en place un dispositif de transmission des savoirs traditionnels, renforcer les compétences et l'accès à des technologies appropriées pour leur adaptation au marché

OBJ4 - Développer l'entrepreneuriat culturel par le soutien aux microprojets communautaires portés par les femmes et les jeunes

en lien avec la synthèse d'identification des éléments et nos participations aux divers travaux de commissions du ministère de la culture pour préciser la liste PCI Madagascar

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Nous travaillons depuis l'origine à la collecte de mémoire, dans le domaine ethnobotanique et de la médecine traditionnelle malgache ; mais l'étendue des savoirs liés à la nature touche également à la nutrition et l'art culinaire malgache ; à tous les secteurs d'activité liés à la valorisation des filières végétales – notamment la production d'huiles essentielles et plantes médicinales séchées ou l'artisanat.

Notre soutien aux activités de tourisme communautaire nous amènent à poursuivre les travaux de sauvegarde et valorisation dans divers domaines : pratiques divinatoires et sikidy, pratiques funéraires, rites cultes et traditions orales associées aux arbres sacrés dans les districts d'Ambanja et de Nosy Be, parures, coiffures et masques de beauté des femmes du Nord Ouest de Madagascar (districts Ambanja et NosyBe), fabrication d'instruments de musique, architecture végétale et cosmogonie dans l'implantation des villages...

L'artisanat (vannerie, bois, poterie traditionnelle...) étant une part importante des savoirs liés à la nature présent sur nos sites, nous nous sommes associés à divers artistes et designers afin de

artisanat développement créatif partage de bonnes pratiques.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Nous déployons sur les sites ou nous intervenons ou dans le cadre des études ou missions qui nous sont confiées :

- des procédures respectant les us et coutumes locales, formalisées dans des plans de gestion intégrés des ressources naturelles spécifiques à la culture locale et à son environnement physique et naturel,
- des approches participatives (telles que l'Université de la Forêt) favorisant l'expression et la participation des communautés sur tous les plans et des les étapes de conception des projets,
- des dispositifs tels que le programme Volontaire Stagiaire Chercheurs afin de favoriser les échanges et partenariats scientifiques nationaux et internationaux dans tous les domaines

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs :*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Nous travaillons à plusieurs niveaux :

- pour la création d'outils d'interprétation du patrimoine (ecomusées et exposition vivante Lovandrazana)
- pour l'éducation avec l'approche innovant Loharano et la pédagogie Nature&Culture (formation de formateurs, apports notionnels et création d'outils et séquences

pédagogiques pour la valorisation des savoirs liés à la Nature)

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;
- b. la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;
- c. le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).

Ne pas dépasser 250 mots

Comme exprimé plus avant, nous sommes initiateurs d'un réseau associant des associations, entreprises, universités et chercheurs d'horizons divers. Nos activités sont plus intenses au niveau Océan Indien, avec des liens dans le monde entier.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- D.1** Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.

Ne pas dépasser 250 mots

Notre restructuration associée aux contraintes du contexte politique et sanitaire ne nous a pas permis d'être actifs dans ce domaine pour la période échue.

- D.2** Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.

Ne pas dépasser 100 mots

Oui notre organisation fait partie de l'organe consultatif qui a travaillé avec le Ministère de la Culture à la formulation de la liste PCI Madagascar.

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

Nous sommes disponibles pour la facilitation de l'accès à l'information, la mise en place de programme de recherche collaboratifs pour l'amélioration des connaissances et la sauvegarde du PCI. Nous organisons de façon régulière des transferts de compétences au bénéfice des communautés que nous appuyons.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?

Ne pas dépasser 250 mots

Les membres de notre organisation étant issus de divers horizons, nous sommes familiers du multilinguisme et nous efforçons déjà de valoriser les travaux réalisés en français, malgache, anglais... Nous disposons des ressources humaines pour travailler tant en langue anglaise que française.

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.

Ne pas dépasser 250 mots

Au delà de la liste provisoire du PCI pour Madagascar à laquelle nous avons contribué, nous poursuivons nos travaux d'inventaires du patrimoine culturel immatériel dans les districts suivants :

Moramanga (Réserve de Vohimana)

Ambanja (Réserve d'Ambohidravay)

E.3. Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.

Ne pas dépasser 250 mots

Nous n'avons pas eu jusqu'à présent d'opportunité de nous investir spécifiquement dans ce domaine pour Madagascar, à l'exception de travaux d'ateliers ou d'évènements dédiés. Toutefois, en lien avec les membres du réseau Nature&Culture que nous avons initié, nous sommes associés à l'évaluation de l'inscription du Maloya à l'Unesco qui se déroule actuellement à La Réunion. La collaboration avec les membres du réseau qui y participent porte sur le partage des outils pédagogiques et d'animation créés pour le référentiel pédagogique que

nous avons créé et la mutualisation de compétences dédiées.

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre secrétaire général travaille de façon habituelle en anglais comme en français, et une partie de l'équipe est également bilingue. Ceci concerne tant la rédaction de rapports d'activité, les relations avec les partenaires que la production de contenus pour des conférences, études...

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre association a l'habitude de travailler au niveau international. En tant qu'ONG accréditée, elle est souvent invitée en qualité d'observateur à participer à des forums d'ONGs au niveau international.

Nous aidons d'autres ONGs dans d'autres pays en partageant notre expertise sur la valorisation des ressources naturelles, en particulier au Burkina Faso mais aussi au Kenya, en Tanzanie et au Cameroun.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

Nous travaillons avec l'UNESCO de façon directe ou indirecte sous diverses formes :

- dans le domaine éducatif avec le déploiement du programme CAP-EPT UNESCO pour la formation des jeunes ruraux déscolarisés. Notre engagement pour la formation et le renforcement des compétences au sein des communautés est au cœur de nos stratégies d'intervention pour la sauvegarde de la biodiversité unique de Madagascar.
- dans le cadre du programme IUNCBD pour appuyer la promotion des initiatives locales en vue d'un passage à l'échelle régionale et de leur inscription dans un cadre de paiement pour services environnementaux et dans la mise en œuvre de la politique nationale pour l'application du mécanisme d'Accès Partagé des Avantages (protocole de Nagoya)

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : BEHRA Olivier

Titre : Secrétaire Général

Date : 15/02/2021

Signature :

